TULUS



La nouvelle stratégie agricole dévoilée officiellement jeudi dernier à Agadir. Le détail de ses objectifs, axes et actions

Al Jayl Al Akhdar projette l'agriculture marocaine en 2030

L'agriculture est plus que jamais au cœur des contenues dans le discours du Souverain à l'occasion politiques publiques. L'intérêt porté par Sa Majesté de l'ouverture de la 1ère session de la 3ème année législature (12 octobre 2018).

le Roi Mohammed VI au domaine agricole et au monde rural se traduit aujourd'hui par une nouvelle stratégie encore plus ambitieuse. En effet, le Souverain a présidé la cérémonie de lancement de la nouvelle stratégie de développement du secteur agricole baptisée «Al Jayl Al Akhdar 2020-2030». Le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch, a présenté devant le Souverain les grandes lignes de la nouvelle stratégie. Le ministre a indiqué, à cette occasion, que la nouvelle vision stratégique du secteur agricole a été élaborée conformément aux Hautes orientations royales

contenues dans le discours du Souverain à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 3ème année législative de la 10ème législature (12 octobre 2018). Dans ce discours SM le Roi avait appelé «à une consolidation des acquis réalisés dans le domaine agricole et à la création de nouvelles activités génératrices d'emplois et de revenus, notamment en faveur des jeunes en milieu rural», en vue de «favoriser l'émergence d'une classe moyenne agricole, d'en consolider l'ossature pour qu'en définitive, elle puisse exercer sa double vocation de facteur d'équilibre et de levier de développement socio-économique, à l'image de la classe moyenne urbaine et du rôle clé qui lui est dévolu», a rappelé le ministre



Capitalisation sur le Plan Maroc Vert

Cette stratégie se base sur une capitalisation des acquis réalisés par le Plan Maroc Vert, à travers l'adoption d'une vision nouvelle du secteur agricole, la consécration d'une nouvelle gouvernance et la mise à disposition du secteur de moyens modernes, a ajouté le ministre. Ce dernier s'est arrêté sur les réalisations accomplies dans le cadre du Plan Maroc Vert, lancé par le Sou-



verain en 2008, et, notamment la signature de 19 contrats programmes, la mise en œuvre de 12 plans agricoles régionaux, la création de quatre nouvelles agences, l'entrée en vigueur de 4.500 textes juridiques, et plus de 34 milliards DH mobilisés par des financements internationaux. Au niveau macroéconomique, le PMV a permis la multiplication du PIB agricole et des exportations agricoles, ainsi que l'augmentation du volume des investissements, a poursuivi M. Akhannouch, notant qu'au niveau social, le PMV a permis la création de postes d'emploi et l'augmentation des taux de couverture des besoins alimentaires. Pour ce qui est de la durabilité, le Plan a favorisé l'économie des eaux d'irrigation, la consolidation de la résilience de l'agriculture et la baisse de l'agriculture pluviale, outre l'impulsion d'une dynamique d'intégration de la petite et moyenne agriculture, en bénéficiant à 2,7 millions d'agriculteurs, a-t-il dit.



Dynamisation du secteur agricole

Le second fondement de cette nouvelle stratégie a trait, selon M. Akhannouch, à la poursuite de la dynamique de développement du secteur, en favorisant le développement humain et social. Pour cela, la nouvelle vision prévoit la consolidation des filières agricoles, en vue du doublement des exportations (50 à 60 milliards DH) et du PIB agricole (200 à 250 milliards DH) à



l'horizon 2030, l'amélioration des process de distribution des produits à travers la modernisation de 12 marchés de gros et des marchés traditionnels, a précisé M. Akhannouch. Il s'agit également du renforcement de la résilience et la durabilité du développement agricole, ainsi que l'amélioration de la qualité et de la capacité d'innovation, a relevé M. Akhannouch, notant qu'il est prévu dans ce cadre l'octroi d'agréments à 120 abattoirs modernes et le renforcement du contrôle sanitaire. La réalisation de cette stratégie nécessitera une augmentation annuelle du budget du secteur de près de 2,5% et ce à partir de l'an 2020, a indiqué le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.



Vers une nouvelle classe moyenne

M. Akhannouch a indiqué que le secteur agricole marocain ambitionne de franchir un nouveau palier dans son développement, faisant observer que la nouvelle stratégie agricole se base sur deux grands fondements, à savoir la valorisation de l'élément humain, conformément aux Hautes orientations royales, et cela à travers l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole



(350.000 à 400.000 ménages), et la naissance d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs, via la mobilisation et la valorisation d'un million d'hectares de terres collectives et la création de 350.000 postes d'emploi au profit des jeunes. Cette classe moyenne et ces jeunes agriculteurs pourront également recourir à une nouvelle génération d'organisations agricoles plus innovantes et bénéficier de nouvelles mesures d'accompagnement leur permettant de renforcer leurs compétences, a assuré le ministre.

Pour l'essor d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs agricoles via la mobilisation et la valorisation d'un million d'hectares de terres collectives

Une stratégie, huit axes

La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole, baptisée «Al Jayl Al Akhdar 2020-2030», se base sur deux principaux fondements, à savoir la valorisation de l'élément humain, en particulier les jeunes, et la poursuite de la dynamique de développement du secteur, en favorisant le dévetoppement humain et social. Les propos émanent du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch. Concrètement, cette stratégie s'articule autour de 8 axes qui ambitionnent, en ce qui concerne l'élément humain, l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole en permettant à 400.000 nouveaux ménages d'accéder à cette catégorie. Il est question d'atteindre l'essor d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs agricoles via la mobilisation et la valorisation d'un million d'hectares de terres collectives et la création de 350.000 postes d'emploi au profit des jeunes. La classe mouenne agricole et les jeunes agriculteurs pourront également recourir à une nouvelle génération d'organisations agricoles plus innovantes et bénéficier d'une nouvelle génération de mesures d'accompagnement leur permettant de renforcer leurs compétences, a assuré le ministre.

Objectif : Doubler le PIB agricole

100

=

100

En ce qui concerne le deuxième fondement, la nouvelle vision prévoit la consolidation des filières agricoles, en vue de doubler le PIB agricole et les exportations, d'améliorer les chaînes de distribution des produits, la qualité et l'innovation et de garantir une agriculture résiliente et durable, a-t-il ajouté. La réalisation des objectifs de l'axe relatif à l'émergence d'une nouvelle génération de la classe moyenne agricole repose sur quatre piliers qui concernent l'amélioration du revenu de l'agriculteur, la généralisation de l'assurance agricole, la mise en place d'un cadre spécial pour l'agriculteur lui permettant de bénéficier des services de protection sociale et la réduction de la différence entre le salaire minimum légal agricole (SMAG) et le salaire minimum légal des autres secteurs (SMIG) à l'horizon 2030, a souligné le ministre. Selon la borne définie par les standards nationaux et internationaux, l'application de ces mesures permettra à 400.000 ménages d'accéder à la classe moyenne agricole et de stabiliser et pérenniser l'appartenance de 690.000 ménages à cette classe, selon M. Akhannouch.

L'essor de l'entreprise agricole

L'arrivée d'une nouvelle géné-

ration de jeunes entrepreneurs agricoles va s'appuyer sur quatre leviers mis en place. Le premier concerne 3 offres de valeur sur le million d'hectares de terres collectives qui ciblent les jeunes et ayants droit. Ceux-ci bénéficieront d'un système d'incitation et d'aides à l'installation pouvant couvrir une partie des coûts d'investissement et d'un accès à une couverture sociale, a-t-il indiqué, ajoutant que ces offres concernent aussi les investisseurs présentant des projets avec un important potentiel de création d'emplois, puisqu'ils bénéficieront d'un accès à une assiettefoncière et d'incitations adaptées. Pour accompagner cet élan, des actions transversales d'aménagement hydro-agricole, de formation et de qualification des exploitants seront menées, a noté le ministre, faisant savoir que ces 3 offres profiteront à 200.000 personnes, dont 45.000 jeunes. Le deuxième levier aura trait à l'instauration d'incitations spéciales permettant à environ 180.000 jeunes agriculteurs de lancer leurs activités, a-t-il indiqué, ajoutant qu'étant donné que 360.000 propriétaires de fermes ont plus de 65 ans et pour assurer la succession des générations dans le secteur, des mécanismes innovants seront mis en place pour assurer la pérennité des exploitations. Le troisième levier, a-t-il relevé, concerne le soutien aux entreprises de services agricoles, tandis que le quatrième et dernier levier concerne une stratégie de formation ambitieuse visant à former 150.000 jeunes à l'horizon 2030. La formation agricole professionnelle sera présente dans 10 des 12 Cités des métiers et des compétences dont les travaux ont été lancés par SM le Roi, a fait savoir M. Akhannouch, ajoutant que des leviers liés au soutien des activités agricoles dans le monde rural seront également inclus en complémentarité avec le programme intégré d'appui et de financement des entreprises, dont le coup d'envoi a été donné par SM le Roi.